



SOIF D'UNE ÉGLISE VIVANTE ?

CET ÉTÉ, DONNEZ DE LA VITALITÉ
À L'ÉGLISE CATHOLIQUE :

DONNEZ AU DENIER !

www.denierchti.fr



CET ÉTÉ, DONNEZ DE LA VITALITÉ

À VOTRE ÉGLISE!

> POURQUOI DONNER AU DENIER ?

Parce que seuls les dons permettent à notre diocèse de rémunérer les prêtres et les laïcs à son service qui ne reçoit ni subvention de l'État, ni aide du Vatican.

Chaque don est donc essentiel !

> COMMENT DONNER ?

C'est très simple !

Il vous suffit d'adresser votre don, accompagné de cette carte à :
Association Diocésaine d'Arras

103 rue d'Amiens • CS 61016 • 62008 Arras cedex

Vous pouvez aussi donner en ligne sur **www.deniercti.fr**

> N'OUBLIEZ PAS NON PLUS LA DÉDUCTION FISCALE

Si vous êtes imposable, vous pouvez ainsi déduire 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez à la suite de votre don un reçu fiscal.

> Je donne :

30 € 50 € 150 €

autre montant : €

Par chèque, libellé à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Arras.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

E-mail

Paroisse de

Conformément à la loi du 6.01.78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à l'Association Diocésaine. Le diocèse s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces partenaires, cochez cette case .

